

Attestation de domicile

Conditions d'obtention :

Être domiciliée à l'adresse mentionnée sur la commune de Mont-Saxonnex

Démarche

Cette démarche est à effectuer en se rendant avec les pièces justificatives (voir Pièces à fournir) à l'adresse suivante :

- Mairie de Mont-Saxonnex route de l'Eglise

Pièces à fournir

- **Justificatif d'identité**
 - Pour les usagers français ou ressortissants de l'Union Européenne : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.
 - Ou carte de séjour en cours de validité et si besoin, récépissé de renouvellement du titre de séjour

- **Justificatif de domicile :**
 - Justificatif de domicile récent (de moins de 3 mois) (décret 99-973 du 25/11/1999) : avis d'échéance, eau, électricité, gaz ou téléphone - fixe ou mobile, assurance, titre de propriété ou bail, quittance de loyer non manuscrite.